



Concerne : Carte de sortie.

Madame,
Monsieur,
Chers parents,

Les élèves peuvent quitter l'école seuls à la condition qu'ils soient en possession d'une carte de sortie. Celle-ci peut vous être fournie au secrétariat.

Nous insistons tout particulièrement pour que cette carte soit remplie le plus consciencieusement possible et ce, dans les plus brefs délais. En effet, aucun enfant ne quittera l'école seul s'il n'est pas en possession de cette carte.

Si vous souhaitez autoriser votre enfant à quitter seul l'établissement, nous vous demandons de venir compléter la carte de sortie au secrétariat, munis d'une photo d'identité de votre enfant.

Pour compléter la carte de sortie, veuillez suivre les consignes suivantes:

1. Coller une photo récente de l'enfant dans la case adéquate
2. Compléter les cases Nom, Prénom et Classe
3. Si vous autorisez votre enfant à quitter l'école à midi, compléter la ou les cases en y précisant l'heure (ex: 12h30)
4. Si vous autorisez votre enfant à quitter l'école au soir, compléter la ou les cases en y précisant l'heure (ex: 15h20 ou 16h20 ou un heure précise)
5. Dater et signer sur la carte des sortie au dos de celle-ci
6. Les renseignements inscrits sur la cartes sont d'application chaque jour et toute modification doit être mentionnée à l'enseignant et aux animateurs sur papier libre ou via le GSM de garderie.
7. Les heures de sortie précisées seront respectées et l'enfant ne restera plus à l'école "pour rester avec ses copains".

Si toutefois cela n'est pas respecté, l'enfant sera sanctionné car il va de sa sécurité et de la responsabilité du corps éducatif et de la responsabilité du corps éducatif.

Vous comprendrez également que par mesure de sécurité, l'école ne permettra pas à un élève de sortir seul de l'établissement sur base d'une simple information téléphonique.

Bien à vous,

Sophie Bolle
Directrice

Patrick Van Look
Directeur